



#### # INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Dans le cadre de l'évolution des statuts de la **COMUE « Université de Toulouse »**, et à la suite des décisions prises par vote lors de nos CA précédents, d'autres instances ont également validé son changement de nom, en acceptant qu'elle soit débaptisée afin de permettre d'appliquer le nom « Université de Toulouse » au nouvel établissement public expérimental qui sera créé autour de l'UT3. Le CSA, le sénat académique et le CA de la COMUE ont tous voté positivement dans ce même sens, à une large majorité. De plus, le CA de l'UT3 a également validé les statuts du nouvel EPE. A ce jour, seul le CA de l'Université de Toulouse Capitole entrave le processus collectif.

Pour ce qui concerne la vie interne de notre établissement, plusieurs **élections** vont être organisées dans les prochains mois. En novembre 2024 vont se tenir des élections partielles dans les conseils et composantes pour combler un certain nombre de sièges vacants, et au début de 2025 nous procéderons au renouvellement des sièges des usager·ères dans les conseils centraux, puis à ceux des composantes. La présidente nous propose d'encourager vivement la participation étudiante à ce processus démocratique essentiel. Le comité électoral consultatif invitera prochainement dans cette optique la représentation étudiante actuelle de tous les conseils concernés afin de la sensibiliser aux processus électoraux à venir.

#### # BILANS 2023

Le CA du 1er octobre était **spécifiquement consacré aux bilans de l'année 2023** concernant les actes réalisés par la Présidente au nom du CA, en vertu de la délégation que celui-ci lui a confiée en début de mandat. Cela a été l'occasion d'ajouter une présentation aux conseiller·ères des bilans annuels des services communs de notre établissement.

Au chapitre des délégations données à la Présidente, ont été présentées les signatures de **conventions**. Pour mémoire, si celles-ci dépassent un certain montant, elles doivent être validées par le CA, les autres nous sont présentées une fois par an dans un CA dédié, comme ce jour. Ainsi, près de 700 conventions ont été signées en 2023, dont 38 pour la recherche. Les recettes totales prévues dans ces conventions sont de l'ordre de 5,5 millions d'euros et les dépenses de l'ordre d'un million. De nouveaux outils de gestion (sous la forme d'une GED - gestion électronique de documents) sont en train d'être mis en place pour un meilleur suivi de ces conventions. En termes de **marchés publics**, 37 procédures ont été effectuées, impliquant des fournitures, services et travaux. Le pôle des Affaires juridiques de la DAJI a présenté un bilan des **contentieux** : sur l'année, 55 dossiers ont été traités dont 20 encore en cours. Sur les 35 clos, 29 sont en faveur de l'UT2, ce qui confirme la robustesse des décisions de l'institution. À ces contentieux s'ajoutent deux **transactions** (contrats entre les parties suite à une contestation permettant d'éviter un recours), un chiffre en forte baisse depuis plusieurs années, signe d'une meilleure gestion des actes administratifs.

Par ailleurs, l'OVE a présenté son **rapport annuel de l'insertion professionnelle de nos diplômé·es**, à travers le résultat des enquêtes concernant les étudiant·es ayant récemment obtenu une licence professionnelle ou un master. Comme les années précédentes, nous pouvons nous féliciter du fait que nos étudiant·es parviennent rapidement à trouver un travail (après 18 mois : 87% pour les masters hors MEEF et 94% pour les licences pro), avec une majorité de contrats stables à temps plein, et surtout avec un fort taux de satisfaction (90%). Nous rappelons que la DEEP dispose d'une plateforme interactive qui présente les détails de ces informations. Il est rassurant de noter que les résultats de ces enquêtes sont similaires à ceux fournis par la plateforme nationale (Inser-sup).

Nous avons ensuite eu le plaisir de prendre connaissance du **bilan des différents services centraux** de l'établissement (SCUIO-IP, SED, SFCA, MIN, PUM, CIAM, SCASC et SUAPS). Pour chacun d'eux, **nous avons pu apprécier l'engagement des équipes et le nombre impressionnant d'actions réalisées et de projets pour les années à venir**. Les seules ombres au tableau concernent quelques situations locales en termes de ressources humaines (congrés, difficultés de recrutement) et les nécessaires ajustements liés à la mise en place ou au renouvellement des équipes, avec à chaque fois des perspectives rassurantes. Nous avons noté que globalement la bonne gestion de ces services leur assure des situations budgétaires tout à fait satisfaisantes, et que tous sont fortement engagés dans des opérations de communication visant à accroître leur visibilité auprès du personnel, des étudiant·es et des organismes partenaires. Les défis restent nombreux, liés notamment à l'évolution rapide des usages (numérique, apprentissage...), mais là encore nous savons que notre université peut s'appuyer sur le professionnalisme, le dynamisme et l'engagement de tou·tes les collègue·s impliqué·es.

## # À PROPOS DU MASTER AGÂPÉS

Depuis la rentrée universitaire, l'ouverture du **master AGAPES (Accompagnement de l'Enfance au Grand Age & Handicap - Promotion de la Santé & Enjeux Éthiques - Éducation Sexuelle & Identité)** fait l'objet de polémiques, lesquelles ont pu susciter des interrogations au sein de notre communauté. Lors de ce Conseil d'administration du 1er octobre, le directeur du Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SFCA), qui était invité à présenter le bilan 2023-2024 du service, a été interrogé à ce sujet par certain-es élu-es. À cette occasion, il a pu apporter des éléments de contexte que nous souhaitons partager avec la communauté universitaire.

Le directeur du SFCA a tout d'abord rappelé les **spécificités liées à la formation continue** : les particularités des statuts de ces publics qui sont des stagiaires régis par le Code du travail à la différence des étudiant-es en formation initiale ; le calendrier qui reste indépendant de celui qui ordonne la majorité des formations de notre université ; les étapes requises conduisant jusqu'à la contractualisation. Il a expliqué comment plusieurs campagnes de recrutement ont eu lieu de mars à août 2024 afin d'atteindre un nombre suffisant de candidat-es permettant de constituer une promotion, malheureusement sans succès.

Après avoir examiné les **dossiers de candidature**, les plans de financement et les situations individuelles des candidat-es, après également avoir constaté certaines insuffisances concernant l'**organisation pédagogique** (planning de formation incomplet, modalités d'enseignement et de contrôle de connaissances inappropriées pour une formation intégralement à distance), l'équipe du SFCA a annoncé que l'ouverture d'une nouvelle promotion pour 2024-2025 n'était pour l'heure pas envisageable.

Par ailleurs, le master étant ouvert sous le seul régime de la formation continue, les effectifs de stagiaires et leur **mode de financement** ont un effet direct sur la soutenabilité financière de la formation. Notre université ne perçoit aucun financement direct pour ces formations, ni pour payer les heures d'enseignement (ressources humaines), ni pour les frais de fonctionnement. Il appartient donc à l'établissement de s'assurer que l'offre de formation soit soutenable par un modèle d'autofinancement, de manière à ne pas avoir à puiser dans les ressources des formations initiales. Si le principe de « solidarité » entre formations du SFCA est bien actif pour aider au démarrage ou pour faire face à des imprévus, **un budget prévisionnel déficitaire ne peut pas être accepté comme principe ni maintenu dans la durée**. Or le master AGÂPÉS se trouve dans une situation budgétaire négative depuis plusieurs années (déséquilibre de 25 000€ sur les 3 dernières années).

**À aucun moment il n'a été question de supprimer le parcours, mais bien de reporter l'ouverture d'une nouvelle promotion de stagiaires à la rentrée de 2025.** Un tel report n'est pas rare dans le monde de la formation continue. Cela permet d'ajuster les contenus aux besoins exprimés, de réorienter l'offre vers de nouveaux publics, de renouveler le format, etc.

À la suite d'un réexamen de la situation, la direction de l'établissement a finalement donné son **accord pour l'ouverture de la formation, sous réserve de certaines précisions concernant la formation et de garanties concernant les modalités de financement des stagiaires**.

En tant qu'élu-es *Ensemble pour l'université*, nous considérons que notre rôle de représentation dans les instances implique un devoir d'information et de clarté vis-à-vis de la communauté universitaire. Aussi, nous regrettons vivement que les difficultés rencontrées autour du master AGÂPÉS aient donné lieu des attaques ad hominem, qui plus est fondées sur des informations partielles et sur une analyse de contexte biaisée.

**Au regard des éléments portés à la connaissance des élu-es, il convient de souligner que la probité du directeur du SFCA et celle des agent-es qui œuvrent dans ce service ne peuvent en aucun cas être remises en cause.**